

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/03/2024			31/03/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 000		5 000	5 000
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	966 117	377 578	588 539	594 439
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	3 333 561	1 466 647	1 866 914	2 023 709	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	809 054	700 160	108 894	160 582	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 113 733</b>	<b>2 544 385</b>	<b>2 569 348</b>	<b>2 783 731</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	13		13	13
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	367 600	231 925	135 675	352 701	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	24 629		24 629	63 708	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	210		210	104
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>392 451</b>	<b>231 925</b>	<b>160 526</b>	<b>416 525</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>5 506 183</b>	<b>2 776 310</b>	<b>2 729 874</b>	<b>3 200 256</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

108 894

160 582

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2024

31/03/2023

		31/03/2024	31/03/2023
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	2 328 875	4 582 625
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	224 605	458 109
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		(1 745 308)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(1 075 429)</b>	<b>(741 946)</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 478 052</b>	<b>2 553 480</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	216 706	77 096
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>	<b>216 706</b>	<b>77 096</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	53	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	918 623	400 429
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 070	110 659
	Dettes fiscales et sociales	36 636	53 924
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 733	4 668	
	Produits constatés d'avance (1)		
	<b>Total des dettes</b>	<b>1 035 116</b>	<b>569 680</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 729 874</b>	<b>3 200 256</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 075 428,54)	(741 946,45)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 035 116	569 680
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	53	
(3)	Dont emprunts participatifs		

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2024

31/03/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>				
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				318
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>318</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			144 997	181 951
	Impôts, taxes et versements assimilés			15 676	15 133
	Salaires et traitements			219 642	254 124
	Charges sociales du personnel			77 115	92 480
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			35 266	
	Dotations aux provisions			159 337	
	Autres charges			3 816	3 118
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>655 849</b>	<b>546 805</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(655 849)</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/03/2024

31/03/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		(655 849)	(546 488)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	208 483 28 250	169 018 4 332
	<b>Total des charges financières</b>	<b>236 733</b>	<b>173 350</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(236 733)</b>	<b>(173 350)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(892 582)</b>	<b>(719 837)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	68 885	50 000
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>68 885</b>	<b>50 000</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 5 900 245 817	13 72 096
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>251 732</b>	<b>72 109</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(182 847)</b>	<b>(22 109)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>68 885</b>	<b>50 318</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 144 314</b>	<b>792 264</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(1 075 429)</b>	<b>(741 946)</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

# Annexe

---

## Préambule

Depuis l'exercice de 15 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 mars 2010 (décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2009), l'exercice social de la société d'une durée de 12 mois commence le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2024 le total du bilan s'établit à 2 729 874 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat déficitaire de – 1 075 429 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## NOTE 1 – REGLES & METHODES COMPTABLES

---

### 1.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, homologué par un arrêté du 8 septembre 2014).

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques. En référence au règlement de l'ANC 2018-01 du 20 avril 2018, aucun changement de méthode comptable n'a été appliqué. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

### 1.2 Immobilisations incorporelles

Elles représentent la valeur des marques, propriété de la société.

### 1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan, soit :

- pour leur valeur d'origine ou leur valeur d'acquisition ;
- pour les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976, à leur valeur réévaluée à cette date, selon les dispositions de la loi 76-1232 du 29 décembre 1976 ;

Au 31 mars 2024, les immobilisations corporelles (hors terrains) sont totalement amorties.

### 1.4 Immobilisations financières

#### 1.4.1 – Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'origine (coût d'acquisition ou d'apport), à l'exception de ceux ayant donné lieu à la réévaluation prévue par la loi 76.12.32 du 29 décembre 1976.

Si ces valeurs sont supérieures à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée pour chaque ligne de titres, en fonction de l'actif net réévalué de la filiale, de ses perspectives de rentabilité ou de réalisation, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elle opère et de la place qu'elle occupe dans ce secteur.

#### 1.4.2 – Détermination de la valeur d'utilité des actions propres détenues

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024, la valeur d'utilité des actions propres détenues est définie comme étant la somme :

- de la trésorerie prévisionnelle consolidée au 31 mars 2024 ajustée des décaissements certains à venir
- des autres créances
- de la valeur estimée prudemment des terrains non encore cédés au 31 mars 2024

diminuée des provisions et autres dettes.

Cette valeur d'utilité ressort à **11,724 € par action**.

#### 1.5 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois à l'exception des titres de la société (auto-détention) calculée sur la base de la valeur d'utilité.

#### 1.6 Autres créances

Les « créances clients » et « autres créances » font l'objet d'une analyse individuelle et une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

#### 1.7 Résultat exceptionnel

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ceux non récurrents, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (résultats sur cession d'éléments d'actif).

### NOTE N° 2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### 2.1 Cessions immobilières

Aucune cession immobilière n'est intervenue au cours de l'exercice.

#### 2.2 Recherche d'un acquéreur au groupe

Comme déjà indiqué dans la Rapport Financier Semestriel, dans les premiers jours du mois de janvier 2023, alors que le Directoire étudiait avec son Conseil les possibilités et modalités pratiques d'une Offre Publique de Rachat partiel de ses propres actions par la société (OPRAS), une banque informait le Directoire de l'intérêt d'un groupe familial régional de promotion immobilière, de construction et de gestion des immeubles détenus en propre, afin d'étudier la faisabilité d'une opération sur le capital du groupe, sollicitation à laquelle il était répondu favorablement.

A la suite de l'étude des actifs et passifs de F.S.D.V. et de ses filiales, et plusieurs séances de négociation, l'acquéreur potentiel proposait au groupe familial par une lettre d'offre

- la valeur qu'il entendait donner au groupe,
- les modalités de l'opération qu'il proposait.

Le groupe familial, puis le Conseil de Surveillance saisi de ce projet, donnaient leur accord à la poursuite des discussions.

L'opération projetée consistait en l'apport à F.S.D.V. d'une part significative des actions de la société holding du groupe de promotion immobilière, opération rétribuée par l'attribution d'actions F.S.D.V. aux actionnaires de cette holding, sous condition suspensive de l'accord de l'Autorité des Marchés Financiers que la société holding du groupe de promotion immobilière soit exemptée du dépôt d'une Offre Publique d'Achat sur les actions de F.S.D.V.

A l'issue de l'opération, F.S.D.V. serait devenue la société de tête du groupe de promotion immobilière.

Dans les derniers jours du mois d'avril, un projet de protocole d'accord était adressé au groupe familial, prévoyant une période d'exclusivité courant jusqu'au 30 juin 2023.

L'examen du protocole d'accord faisait ressortir que la parité d'échange proposée créait une distorsion de 30 % en défaveur des actionnaires de F.S.D.V. par rapport à la parité ressortant des comptes consolidés au 31 décembre 2022 de la holding apporteuse.

De plus, s'agissant d'un groupe de promotion immobilière, aucune décote sur la valeur au 31 décembre 2022 des immeubles détenus n'était appliquée.

Enfin, un Commissaire aux Apports, sollicité par F.S.D.V. – et que cette dernière souhaitait proposer au Tribunal de Commerce – informait la société de ce que s'il était désigné, il demanderait au préalable aux dirigeants de la société holding de produire une nouvelle attestation de valeur au 30 juin 2023 des principaux immeubles détenus par le groupe de promotion immobilière.

Il était fait part de ces objections aux dirigeants de la société holding et à leur Conseil, en proposant d'examiner ces différents points et de modifier le protocole d'accord proposé.

Une seule réunion, le 16 juin 2023, F.S.D.V. était informée de ce que l'éventuel acquéreur n'entendait pas poursuivre les discussions et que la société était libérée de son exclusivité.

### **2.3 Marque d'intérêt sur un terrain**

La ville de Vitry le François en mai 2023 a fait état auprès de F.S.D.V. de son souhait d'inscrire les terrains propriétés de F.S.D.V. dans un programme dénommé « Action Cœur de Ville », programme disposant de financements.

Dans la mesure où l'étude ainsi menée déboucherait sur des résultats positifs, la Ville pourrait se porter acquéreur desdits terrains afin d'« y développer un programme immobilier respectueux de l'environnement ».

La société a répondu positivement à cette demande.

### **2.4 Evénements postérieurs à la clôture**

#### **2.4.1 – Marque d'intérêt sur le terrain de Vitry le François**

**A.** Concrétisant le souhait formulé auprès de la société, par délibération du 4 avril 2024, la Municipalité de Vitry le François inscrivait la friche « Nithart-Samep » au titre de l'Avenant n°3 à la Convention Cadre Pluriannuelle « Action Cœur de Ville » passée avec l'Etat, la Banque des Territoires, la Région Grand Est, l'Etablissement Public Foncier Grand Est et d'autres collectivités et organismes parties prenantes concernés par tel ou tel des projets inscrits dans ladite convention.

Le projet défini par l'inscription du terrain dans le projet « Action Cœur de Ville » consiste en la création d'un écoquartier en partenariat avec un bailleur social.

Cependant, les délais de réalisation de cet écoquartier ne sont pas encore définis.

Pour se donner le maximum d'éléments de négociation, le Directoire a décidé de faire réaliser sur ce terrain :

- un diagnostic d'éventuelle pollution des sols
- un diagnostic amiante des bâtiments existants.

Le diagnostic amiante montre un « état de conservation **non dégradé** des éléments contenant de l'amiante »

Le diagnostic pollution des sols montre un terrain peu pollué, à l'exception d'une faible superficie de quelques dizaines de m<sup>2</sup> et l'existence de deux cuves enterrées. Une provision de 110 K€ a été constituée à ce titre.

**B.** Début décembre, un promoteur s'est déclaré intéressé par une partie du terrain (2,2 ha sur 5,5 ha) en proposant un prix de 1 000 K€, soumis à de multiples conditions suspensives.

A la date de rédaction du présent document, le Conseil de Surveillance n'avait pas statué sur cette proposition.

#### ***2.4.2 – Marque d'intérêt sur deux terrains situés à Digoïn***

Fin juillet 2024, la Municipalité de Digoïn a officiellement fait état de son intérêt dans l'acquisition de deux ou trois terrains possédés par F.S.D.V. à Digoïn, pour un prix global de 217 600 € (Deux cent dix-sept mille six cents euros).

Après négociations, la cession de ces terrains se fera au prix de 240 100 €, le Conseil de Surveillance s'était prononcé en faveur de cette cession par délibération du 28 novembre 2024, le Conseil Municipal de Digoïn ayant de son côté pris une délibération dans le même sens le 12 décembre 2024.

Compte tenu des délais de recours (2 mois) pouvait frapper cette délibération, la cession de ces terrains devrait intervenir fin février ou début mars 2025.

La valeur comptable de ces terrains est de 72 800 €. Ils sont comptabilisés en normes IFRS pour 170 000 €.

#### ***2.4.3 – Contrôle URSSAF***

la société fait l'objet d'un contrôle de la part des caisses sociales sans qu'à ce jour d'éventuels rehaussements soient envisagés.

**NOTE N° 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

(en milliers d'€)	31.03.2023	Augmentations	Diminutions	31.03.2024
BREVETS, MARQUES	5			5
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	-			-
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>5</b>			<b>5</b>
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-			-
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>5</b>			<b>5</b>

**NOTE N° 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

(en milliers d'€)	31.03.2023	Augmentations	Ajustements / Diminutions	Cessions	31.03.2024
TERRAINS (valeur brute)	972		(6)		966
DEPRECIATION	(377)				(377)
TERRAINS (valeur nette)	595				589
CONST. ET AGENC. AMORTISSEMENTS	389 (389)		(389) 389		-
CONST. ET AGENC	-				-
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>595</b>		<b>(6)</b>		<b>589</b>

**NOTE N° 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

(en milliers d'€)	31.03.2023	Augmentation	Diminution	31.03.2024
PARTICIPATIONS (1)	3 334			3 334
PRETS				
IMMO.FINANCIERES (2)	809			809
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>4 143</b>	-	-	<b>4 143</b>
Provision / dépréciation				
PARTICIPATIONS (1)	(1 310)	(157)	-	(1 467)
PRETS				
IMMO.FINANCIERES (2)	(648)	(52)	-	(700)
<b>PROV / DEPRECIATION</b>	<b>(1 958)</b>	<b>(209)</b>	-	<b>(2 167)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>2 184</b>	<b>(209)</b>	-	<b>1 976</b>

	<u>Brut</u>	<u>Dépréciation</u>	<u>Net</u>
(1) SOFINA	2 789	(1 467)	1 322
SALINS	<u>545</u>		<u>545</u>
	3 334		1 867
(2) Dont 8 000 actions propres F.S.D.V. détenues : Brut	794 K€		
		Dépréciation 700 K€ (voir Note 1.4.2)	

**NOTE N° 6 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES (cf Etat 2057 de la liasse fiscale)**

## Etat des créances

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<b>De l'actif immobilisé</b>					
Créances rattachées à des participations					
Prêts (1) (2)					
Autres immobilisations financières					
<b>De l'actif circulant</b>					
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients					
Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
		Impôts sur les bénéfices	122 005		122 005
		Taxe sur la valeur ajoutée	244 012	244 012	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	66	66	
		Divers			
Groupe et associés					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					
Charges constatées d'avance					
<b>Totaux</b>			<b>367 810</b>	<b>245 805</b>	<b>122 005</b>
<b>Renvois</b>					
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

## Etat des dettes

Cadre B		Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un 1 an et 5 an au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et obligations convertibles (1)						
Autres emprunts obligataires (1)						
		à 1 an max à l'origine	53	53		
		à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1-2)						
Fournisseurs et comptes rattachés						
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et organismes sociaux						
		Impôts sur bénéfices				
		Taxe sur valeur ajoutée				
		Obligations cautionnées				
		Autres impôts, taxes et assim.	11 182	11 182		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupes et associés (2)						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie						
Produits constatés d'avance						
<b>Totaux</b>			<b>1 035 115</b>	<b>1 035 115</b>		
<b>Renvois</b>						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'ex					
	Emprunts remboursés en cours d'ex.					
(2)	E. D. contractés aup des asso. pers. phy.					

## NOTE N° 7 – CLIENTS ET AUTRES CREANCES

---

Les autres créances nettes s'élèvent à 136 K€ et correspondent pour l'essentiel à une créance de carry back constatée à la clôture de l'exercice clos au 31 mars 2021 pour 122 K€.

## NOTE N° 8 – CAPITAUX PROPRES

---

**8.1** Au 31 mars 2024, le capital de la société est constitué de 150.250 actions d'une valeur nominale de 15,50 €, soit 2.328.875 € suite à une réduction de capital par apurement des pertes selon l'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2023.

**8.2** Variation des capitaux propres (en milliers d'€)

	Capital	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat	Total
<b>Au 31 mars 2023</b>	<b>4 583</b>		<b>458</b>	<b>(1 745)</b>	<b>(742)</b>	<b>2 553</b>
Affectation résultat			(233)	(508)	742	-
Réserves réglementées						
Résultat de l'exercice					(1 075)	<b>(1 075)</b>
Réduction de capital	(2 254)			2 254		-
<b>Au 31 mars 2024</b>	<b>2 329</b>		<b>225</b>	<b>-</b>	<b>(1 075)</b>	<b>1 478</b>

## NOTE N° 9 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

---

(en milliers d'€)	31.03.2023	Augmentation	Diminution	31.03.2024
Provisions pour risques	77	209	69	217
Provisions pour charges				
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>209</b>	<b>69</b>	<b>217</b>

La variation des provisions pour risques résulte :

- de la reprise pour 69 K€ de provisions devenues sans objet constituées dans le cadre de l'étude de l'acquisition de FSDV par un acquéreur, ayant depuis abandonné son projet ;
- de la constitution de diverses provisions, la principale représentant la constitution d'une provision pour risque pollution (138 K€) à la suite du diagnostic pollution des sols effectué sur le terrain de Vitry le François (Voir point 2.4.1.A).

## COMPTE DE RESULTAT

---

### NOTE N° 10 – RESULTAT D'EXPLOITATION

---

La société ne dispose d'actifs immobiliers générant des produits de location depuis l'exercice clos au 31 mars 2020.

### NOTE N° 11 – RESULTAT FINANCIER

---

Le résultat financier est principalement constitué des dotations sur les titres de participation et actions d'autocontrôle dont les modalités sont précisées aux notes 1.4 et 5.

### NOTE N° 12 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

---

Les principaux éléments du résultat exceptionnel de l'exercice de **-183 K€** résultent principalement :

- d'une reprise de provision de 69 K€ devenue sans objet et liée à des coûts susceptibles d'intervenir dans le cadre d'un changement d'actionnariat recherché d'une part et
- de dotations aux provisions pour divers risques liés à l'analyse d'une prescription fiscale pour un montant total de 246 K€.

### NOTE N° 13 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

---

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

#### **Dénomination sociale** FSDV

Forme : Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

Capital : 2.328.875 €

Registre Commerce : 562 047 605 00349

### NOTE N° 14 – INTEGRATION FISCALE

---

**14.1** - FSDV a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223A et suivants du CGI), avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2000, renouvelé depuis cette date.

La société- mère du groupe, FSDV, est redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble.

Au titre de chaque exercice, chaque filiale verse à FSDV, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration (gestion de l'intégration fiscale en trésorerie).

**14.2** - Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, le résultat fiscal d'ensemble de F.S.D.V., société tête de groupe, s'élève à **une perte fiscale de -832 K€**.

**14.3** - Montants cumulés au 31 mars 2024 : **21.6 M€**

Les moins-values à long terme reportables afférentes à des titres qui relèvent du secteur exonéré sont définitivement perdues.

**NOTE N° 15 – ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES LIENS DE PARTICIPATIONS**

(en milliers d'€)	BRUT	PROVISION	NET
<b>ACTIF</b>			
Compte courant	-	-	-
<b>PASSIF</b>			
Dettes fournisseurs	(15)		(15)
Compte courant	(919)		(919)

**NOTE N° 16 – EFFECTIF**

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	04/2023-03/2024	04/2022-03/2023
Cadres (à temps partiel)	2	2
Employés, Agents de maîtrise	0.5	0.5
<b>TOTAL</b>	2.5	2.5

**NOTE N° 17 – REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

(en milliers d'€)	31/03/2024	31/03/2023
Jetons de présence		
Montants (1)	4	4
Nombre de membres du conseil de surveillance	3	3

(1) Montants bruts avant prélèvements sociaux

La rémunération des Organes de Direction est indiquée dans le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024, les rémunérations brutes versées aux membres de Direction et de Surveillance de la société se sont élevées à **195 K€** contre **230 K€** au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 (-15,2%) et **236 K€** pour celui clos le 31 mars 2022 (-2,5%).

**NOTE N° 18 – MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

**18.1 - ENGAGEMENTS DONNES : néant**

**18.2 - ENGAGEMENTS RECUS : néant.**

**NOTE N° 19 - ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES (ENGAGEMENTS HORS BILAN)**

---

La société rémunère une salariée à temps partiel, revenue après avoir fait valoir ses droits à la retraite. La société n'a donc aucun engagement à ce titre au 31 mars 2024.

**NOTE N° 22 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES & PARTICIPATIONS**

---

**Voir tableau joint des filiales et participations.**

## Filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affect. des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exerc.
				Brute	Nette					
Filiales et participations										

### Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.

Filiale (+ de 50 % du capital détenu par la société).

FAIENCERIES DES SALINS	152 500	520 313	95.81	544 945	544 945			0	8 527	
SOCIETE FINANCIERE NANTAISE	426 192	1 054 485	99.81	2 788 616	1 321 969			0	(158 117)	

Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société).
